

LOI n° 2004-38 du 28 décembre 2004

LOI n° 2004-38 du 28 décembre 2004 portant abolition de la peine de mort.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Sénégal est reconnu dans le monde entier comme une terre de paix et de tolérance. Le sens du pardon y est une vertu essentielle. C'est ainsi que la peine de mort, sanction suprême est abolie de facto depuis plusieurs décennies.

L'expérience, dans plusieurs pays dans le monde, a prouvé que la peine de mort n'était pas la réponse la plus pertinente pour juguler la criminalité. L'effort de recherche des solutions les plus adéquates à la criminalité dans ses causes et dans ses effets doit être poursuivi.

Il faut en outre rappeler que l'erreur judiciaire demeure toujours possible et représente une hantise pour tous, en particulier pour ceux et celles qui sont amenés à prononcer la sanction irréversible de la peine de mort.

Monsieur le Président de la République, dans sa quête permanente d'humanisation dans notre pays a décidé de proposer un projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort.

Expression de ses convictions profondes, le projet de loi permet ainsi à notre pays de se conformer à une tendance très forte dans la communauté internationale contemporaine.

Il va mettre en adéquation nos pratiques, notre Droit et les valeurs intrinsèques qui nous ont été léguées par nos ancêtres. Notre responsabilité est de protéger ces valeurs et de les promouvoir. Car, elles constituent le ciment de notre Nation.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du vendredi 10 décembre 2004 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - La peine de mort est abolie.

Art. 2. - Le premierement de l'article 7 ainsi que les articles 12, 13, 14, 15 et 16 du Code pénal, de même que toutes dispositions contraires à la présente loi, sont abrogés..

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 28 décembre 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.